



Irish in France Terms and Conditions

Irish in France propose des séjours linguistiques en Irlande pour les élèves Français en voyage non-accompagné.

Assurance :

Irish in France exige que chaque participant prenne une assurance de voyage en cas d'annulation de vol ou perte de bagages. Une assurance médicale supplémentaire est fortement conseillée.

Vol en Irlande :

Le prix des vols ne sont pas compris dans le devis d'Irish in France. Les prix sont très variables en fonction de la saison, le jour et la disponibilité. En général, le billet est moins cher quand il est pris à l'avance. Les compagnies aériennes qui desservent Irlande : Air France : www.airfrance.com Aer Lingus : www.aerlingus.com Ryan Air : www.ryanair.com
Irish in France n'accepte aucune responsabilité pour les annulations de vol, retard, perte de bagages ou accident pendant le voyage ou le séjour.

Voyager comme « Mineur non-accompagné » :

Chaque compagnie a une politique différente pour les mineurs non-accompagnés. Il est fortement conseillé de prendre connaissance des conditions d'accueil des mineurs non-accompagnés chez Air France et Aer Lingus (voir leur site internet). Ryan Air ne propose pas ce service.

- https://www.airfrance.fr/FR/fr/common/guidevoyageur/assistance/enfant_seul_um.htm
- <https://www.aerlingus.com/travel-information/travelling-with-children/unaccompanied-minors/>

Le Contrat

Irish in France travaille en partenariat avec les meilleures écoles de langues en Irlande. Les écoles ont été sélectionnées avec soin par Irish in France pour leur réputation d'excellence et leur histoire.

Irish in France est un intermédiaire entre les familles françaises et l'école en Irlande.

L'école en Irlande s'occupe de l'ensemble des activités lors du séjour en Irlande : accueil à l'aéroport, transfert vers l'école ou la famille d'accueil, le choix de la famille d'accueil, le transport, l'enseignement de l'Anglais, les activités sportives, les sorties, les soirées et les excursions.

Le contrat se fera entre le client et l'école en Irlande. L'école est responsable de la bonne application de ce contrat et de la prestation qui l'accompagne. Votre contact pendant le séjour sera l'école en Irlande.

Document obligatoires :

1. Passeport: un passeport valable au nom de l'enfant et à jour est obligatoire pour voyager en Irlande
2. Carte Européenne d'Assurance Maladie: La demande pour une carte d'assurance se fait auprès de votre CPAM.
3. Autorisation de sortie de Territoire. Chaque mineur qui quitte le territoire français doit avoir ce formulaire rempli et signé par les parents.
4. Divers documents demandés par la compagnie aérienne

Modalités d'Inscription

Irish in France travaille en partenariat avec plusieurs écoles de langues en Irlande. Chaque école a des modalités d'inscriptions différentes.

Transferts :

Irish in France conseille de confier à l'école de langue le transfert de l'élève depuis l'aéroport. Le prix du transfert varie selon la destination, la date, l'école concernée et le nombre de passagers.

Niveau de Langue :

Chaque école de langue va faire un « test de niveau » pour trouver votre niveau actuel en anglais. Le niveau de la classe sera déterminé en fonction des résultats de ce test. Les niveaux seront organisés en fonction de l'échelle Européenne A1, A2, B1, B2, C1.

Allergies ou conditions de santé :

Les allergies et les conditions de santé préexistantes doivent être déclarées sur la fiche d'inscription.

Prix :

Les prix sont fixés par l'école et ne sont pas négociables. Irish in France est un intermédiaire entre le client français et les écoles irlandaises.

Date : _____

Signed : _____
(Parent d'élève)

Nom de l'élève : _____